

Comment peux-tu réduire tes déchets ?



En France, les déchets sont traités de quatre manières différentes : incinération (30%), décharges (36%), recyclage (20%) et compostage/méthanisation des déchets organiques (14%).

Le poids des déchets liés à notre mode de vie global représente 35 fois celui de nos déchets ménagers. On parle alors de déchets cachés. Une brosse à dent représente 1,5kg de déchets cachés, un ordinateur 1500kg et une bague en or 2 tonnes.



Le recyclage n'est pas LA solution



Il demande une énorme quantité d'énergie (charbon, pétrole et nucléaire notamment) et émet du CO2. Il doit donc être une solution de dernier recours pour traiter les déchets que l'on n'a pas pu éviter.

La règle des « R »

- **REFUSER** : Si tu ne veux pas de déchet dans ta poubelle, tu ne le prends pas (échantillons, pailles ...), d'autant plus lorsqu'ils ne sont pas recyclables.
- **RÉDUIRE** : Apprends à distinguer l'essentiel du superflu. Évite aussi le sur-emballage et priorise le vrac.
- **RÉUTILISE** : Emprunte, prête, loue, mutualise au lieu de posséder ! Tu peux aussi revendre ou acheter d'occasion. Enfin, tu peux donner à des associations qui aident les personnes dans le besoin.
- **RÉPARER** : Répare au lieu de jeter afin de rallonger la durée de vie de l'objet. Tu peux aussi transformer son utilisation (ex. : tawashis, produits de beauté ...).
- **RECYCLER** : Trie si tu n'as pas pu éviter la production d'un déchet (compost, papier, métal ...) et achète des produits recyclés.
- **REVENDIQUER** : Fais savoir quand les produits sont mal conditionnés. Tu peux aussi faire la promotion des solutions sur les réseaux sociaux, blogs et autres. Mais aussi « semer des graines » chez les autres en donnant des conseils et astuces dans le but de faire prendre conscience de la cause écologique.

